
Mémoire

**Présenté à la Commission d'étude sur la gestion de
la forêt publique québécoise**

Par

Association des gestionnaires de territoires fauniques de
(A.G.T.F.) Charlevoix/Bas-Saguenay
CLD de la MRC de Charlevoix-Est
CLD de la MRC de Charlevoix
Coopérative forestière de Charlevoix
Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix
Service en technologies forestières de Charlevoix
Travaux sylvicoles Expert 2000 inc.

Avril 2004

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Constats forestiers de la région de Charlevoix.....	3
1.2 Mise en contexte.....	4
2. Thème 1. Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier	4
2.1 Justifications à l'exécution de traitements sylvicoles	4
2.2 Rentabilité des entreprises en aménagement forestier	6
2.2.1 Incertitude du niveau d'intervention.....	6
2.2.2 Manque de diversification des travaux	6
2.2.3 Mécanisme d'établissement de la valeur des travaux admissibles au crédit sylvicole déficient et conditions de travail difficiles	7
3. Thème 2. Développement durable et gestion intégrée des ressources	8
3.1 État dégradé de la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune.....	8
3.2 Précarité économique et manque de rentabilité des aménagements multiressources à court terme.....	8
3.3 Harmonisation des activités forestières, fauniques et récréatives.....	9
3.4 Voirie forestière.....	10
4. Synthèse des problématiques et recommandations	11
5. Conclusion	12
6. Liste des participants au mémoire	13
7. Bibliographie.....	14

1. Introduction

À l'ère du développement durable et de la diversification économique régionale, de nombreuses régions du Québec connaissent leur part de problèmes et leur développement économique tarde à se mettre en marche. Un taux de chômage trop élevé, un manque de diversification économique, un exode de la population, notamment chez les jeunes, voilà le contexte présent que vivent un trop grand nombre de communautés rurales, dont la nôtre (Charlevoix) ne fait pas exception. De plus, il n'y a pas seulement les problèmes d'ordre socio-économiques à lesquelles celles-ci doivent faire face. Le vent de changement qui souffle dans le domaine de l'industrie forestière et dont une majorité des régions en détresse dépendent, force les gestionnaires à trouver de nouvelles avenues pour dynamiser le secteur forestier. D'autant plus qu'une des réalités à laquelle le secteur forestier doit faire face est la difficulté de recruter de nouveaux travailleurs.

1.1 Constats forestiers de la région de Charlevoix

La région de Charlevoix occupe un territoire vaste et accidenté de près de 6000 km². Celui-ci est constitué d'une quinzaine de municipalités, villes et villages qui dépendent largement de l'exploitation des multiples ressources naturelles du milieu forestier (forêt, faune, tourisme, etc.). Depuis plusieurs générations, les entreprises forestières ainsi que leur main-d'œuvre tiennent une place primordiale dans le développement socio-économique de la région de Charlevoix. En effet, l'importance de la forêt et des secteurs y étant reliés (aménagement, récolte, transport, première transformation, faune, récréation et conservation) sont majeurs pour la région, et ce avec 1200 emplois et plus de 60 millions de dollars en retombées économiques (Günther et al, 2003). Par le passé, une exploitation intensive de cette forêt sans sylviculture adaptée, alliée à une série d'incendies de forêt et d'épidémies d'insectes ravageurs (tordeuse des bourgeons de l'épinette), ont conduit cette forêt à une situation actuelle fort préoccupante, à la fois pour l'industrie forestière que pour les communautés qui en dépendent.

1.2 Mise en contexte

À titre d'organisme voué au développement local, le CLD de la MRC de Charlevoix-Est et son collègue électoral du secteur « forêt-environnement », plus particulièrement l'Association des gestionnaires de territoires fauniques (A.G.T.F.) de Charlevoix/Bas-Saguenay, le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix, la Coopérative forestière de Charlevoix, Travaux sylvicoles Expert 2000 inc. et Services en technologies forestières de Charlevoix, sont heureux de déposer un mémoire à la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques du Québec. La position de ce mémoire a été élaborée en fonction des problématiques vécues par les acteurs du milieu forestier Charlevoisien, le tout bonifié par des pistes de solution élaborées au cours de multiples séances de discussions. Les préoccupations des intervenants cités ci-haut se regroupent sous deux thèmes, soit la planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier et deuxièmement le développement durable et la gestion intégrée des ressources. Les propositions et solutions concrètes énoncées dans le présent document tiennent compte des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

2. Thème 1. Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier

Dans la présente section, nous nous attarderons plus spécifiquement à un aspect de l'aménagement forestier, soit l'exécution de traitements sylvicoles.

2.1 Justifications à l'exécution de traitements sylvicoles

Bien que contesté en ce qui a trait aux prévisions de rendement des peuplements traités, les investissements en travaux sylvicoles produisent des résultats positifs pour l'économie, les communautés et les forêts du Québec. En effets plusieurs arguments justifient la réalisation de traitements sylvicoles. En voici quelques uns, concernant principalement l'éclaircie pré-commerciale;

Création d'emplois

La rentabilité socio-économique des investissements en travaux sylvicoles se traduit notamment par le nombre d'emplois significatifs qui en découlent. L'économie régionale se doit de conserver cette population et son pouvoir d'achat. D'autant plus que l'investissement de l'État dans ces travaux permet des économies budgétaires en assistance sociale et en assurance-emploi.

Préserver l'économie rurale

Les dépenses encourues pour l'aménagement des forêts publiques constituent des investissements structurants. Elles visent bel et bien à créer un flux de biens et services à longs, à très longs termes même dans certains cas, tout en renforçant dans l'immédiat les communautés d'accueil. Dans une perspective d'économie publique, ces investissements participent à l'autonomie des régions. D'autant plus qu'au seul plan des rentrées fiscales et parafiscales, l'État récupère sa mise de fond (Bouthillier et al, 2003).

Effets sur les opérations futures

En raison du plus grand volume moyen des arbres, la valeur obtenue par m³ de bois des peuplements éclaircis est généralement plus élevée, et les coûts de récolte et de transformation sont considérablement plus bas (Zhang, 2004). L'éclaircie précommerciale accroît aussi les possibilités de pratiquer une éclaircie commerciale par la suite. De plus, la coupe forestière devient plus acceptable, car les peuplements pourront être conservés sur pied plus longtemps, tout en permettant la récolte d'une partie du volume, le tout à l'intérieur de peuplements où la dominance s'exprime définitivement. La volonté de réduire le recours à la coupe totale et de promouvoir d'autres modes d'intervention augmentera les besoins en éclaircie précommerciale car ce traitement permet d'intervenir plus tôt en coupe partielle (éclaircie commerciale et coupe progressive) (Doucet, 2004). Bref, une densité initiale élevée suivie d'une éclaircie modérée vaut la peine d'être considérée. Cette stratégie de gestion peut réduire la mortalité au sein du peuplement, permettre de produire des billes de qualité et engendrer un rendement optimal du volume et de la valeur du peuplement (Zhang, 2004).

Recommandation

La validité de tant d'efforts ne peut sans cesse connaître des remises en cause faute de disposer d'un réel mécanisme conçu pour apprendre des erreurs et des succès obtenus sur le terrain. **C'est pourquoi nous recommandons l'introduction d'un mécanisme de suivi, sous la forme d'une analyse multicritère, pour évaluer sous les angles social, économique et forestier les retombées des investissements en aménagement.**

2.2 Rentabilité des entreprises en aménagement forestier

Pour permettre aux entreprises en aménagement forestier d'être rentables et de demeurer concurrentielles, plusieurs problématiques se doivent d'être prises en compte;

2.2.1 Incertitude du niveau d'intervention

Tout d'abord, l'insécurité première réside dans l'absence de contrat à long terme pour la réalisation des travaux. En effet, d'une année à l'autre les entreprises ne connaissent pas le prochain niveau d'intervention et ne peuvent donc pas assurer du travail à tous leurs travailleurs, ce qui cause une incertitude au sein des ceux-ci et rend difficile leur rétention, ainsi que leur recrutement. D'autant plus qu'une baisse des volumes attribués est associée à une baisse du niveau d'aménagement, ce qui ne devrait pas être le cas.

Recommandations

Établir des contrats à long terme.

Expérimenter des projets pilote de sylviculture afin de compenser les baisses appréhendées de volumes attribués.

Stabiliser le niveau d'intervention en aménagement dans le temps sans égard au niveau de récolte.

Bonifier les budgets destinés à l'aménagement.

2.2.2 Manque de diversification des travaux

Dans un autre ordre d'idée, la diversification des travaux sylvicoles admissibles au paiement des droits permettrait l'allongement de la saison d'opération, celle-ci n'étant

souvent pas assez longue pour permettre aux travailleurs de se qualifier à l'assurance-emploi. Actuellement, les travaux admissibles se limitent à ceux qui engendreront un gain théorique en volume. Par contre, miser sur les travaux qui augmentent la qualité du bois est une voie d'avenir que ce soit en ce qui a trait à la production de produits à valeur ajoutée, tout en permettant de diversifier les travaux sylvicoles et dans certains cas en allongeant la saison d'opération. Par exemple, à l'automne 2003 dans la région de Charlevoix, un projet d'élagage, a vu le jour et fut un succès. Ce traitement permettra de produire des billes sans nœud et avec un faible défilement, tout en étant réalisable après la saison normale d'exécution de l'éclaircie précommerciale, et ainsi allonger la période de travail de trois semaines pour trente ouvriers sylvicoles.

Recommandation

Diversifier les traitements admissibles, tel que l'élagage ou la taille de formation, au crédit sylvicole.

2.2.3 Mécanisme d'établissement de la valeur des travaux admissibles au crédit sylvicole déficient et conditions de travail difficiles

En ce qui concerne l'établissement des taux, ils devraient être définis selon des facteurs régionaux et selon les conditions de terrain, soit les pentes, l'origine du peuplement, le degré de rugosité du terrain, l'éloignement du site de travail, etc. Pour ce faire, un effort en terme de recherche et développement est à prioriser, et ce afin d'obtenir des valeurs quantifiables à attribuer aux diverses variables énumérées ci-haut. De plus, les ouvriers sylvicoles exercent leur travail dans des conditions particulières. En effet, en plus d'exécuter un travail très exigeant physiquement, dans des conditions ardues, ils doivent faire face au stress relié à leur forme de rémunération dite à forfait. Ce type de rémunération induit une grande pression vers la productivité, ce qui peut avoir des conséquences sur la santé du travailleur. Une autre source de stress est issue du transport en forêt pour se rendre au site de travail.

Recommandations

Établir les taux selon les conditions de terrain et s'appuyant sur des données issues de recherches.

Ajuster les taux pour pallier à l'éloignement des sites.

3. Thème 2. Développement durable et gestion intégrée des ressources

3.1 État dégradé de la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune

Jadis, d'importants incendies de forêt ont notamment été provoqués à partir de feux d'abattis pratiqués par des gens qui cherchaient à s'établir définitivement sur le territoire. Par la suite, une exploitation intensive de cette forêt sans sylviculture adaptée, alliée à une série d'incendies de forêt et d'épidémies d'insectes ravageurs forestiers (tordeuse des bourgeons de l'épinette), ont conduit cette forêt à une situation aujourd'hui fort préoccupante, à la fois pour l'industrie forestière que pour les communautés qui en dépendent.

Recommandations

Aider à la mise en place d'un projet pilote sur le territoire de la sapinière à bouleau jaune de Charlevoix/Bas-Saguenay (procédures en cours).

Investir des efforts en recherche et développement concernant cette problématique. Assouplir les normes du manuel d'aménagement forestier pour une gestion par objectifs.

3.2 Précarité économique et manque de rentabilité des aménagements multiressources à court terme

Bien que la gestion intégrée des ressources soit galvaudée de toute part, la concrétisation d'opportunités d'interventions multiressources demeure minimale. Les programmes permettent la concrétisation de projets multiressources sont rares et souvent contingentés et la majorité des aménagements multiressources n'ont des répercussions qu'à moyen ou

long terme, ce qui ne contribue pas à augmenter leur popularité auprès des acteurs du milieu. A titre d'exemple, un aménagement à même la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, forêt dite dégradée, permet rarement de rentabiliser les projets d'aménagement. De plus, les organismes veillant à la gestion intégrée des ressources de la région souffrent d'une précarité économique certaine. Autre facteur limitant, la région de Charlevoix, bien que présentant toutes les caractéristiques socio-démographiques, n'est pas reconnue comme « Région-ressource » et ne peut donc pas bénéficier des avantages qui en découlent. Dans un autre ordre d'idée, le Programme d'aménagement de la forêt privée existe depuis 30 ans, mais il n'y a toujours pas de vision à long terme pour la forêt privée, et ce même si celle-ci offre une alternative pour diminuer la pression sur la forêt publique, tout en dynamisant l'économie des régions.

Recommandations

Reconnaître à la région de Charlevoix le statut de « Région-ressource ».

Maintenir le « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier ».

Bonifier le Programme d'aménagement de la forêt privée.

3.3 Harmonisation des activités forestières, fauniques et récréatives

La forêt de Charlevoix est source de vie pour sa population. En effet, nombreux sont les intervenants en milieu forestier à se partager la ressource tant pour sa matière ligneuse, sa faune, son potentiel récréotouristique, etc. La superposition des droits consentis et des usages sur un même territoire souligne l'importance de développer un système efficace de communication et de concertation entre tous les acteurs et utilisateurs du milieu.

Afin qu'un climat d'entente subsiste entre les divers intervenants, des organismes tel que l'A.G.T.F. ont vu le jour. Ainsi, une planification concertée des interventions en forêt est essentielle afin que chacun y trouve son compte. Par exemple, en période de chasse, il est primordial d'harmoniser les interventions forestières et la chasse de sorte que ces deux activités puissent coexister. Il en va de même pour la préservation de l'encadrement visuel aux abords des lacs.

Par contre, la précarité économique des organismes oeuvrant dans le milieu faunique et/ou récréatif ne permet pas toujours de déployer une ressource humaine qualifiée pour assurer une planification concertée sur le territoire.

Recommandation

Affecter les ressources financières permettant aux organismes concernés d'assurer la concertation des intervenants du milieu forestier.

3.4 Voirie forestière

Les résultats d'une étude menée par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est portant sur les retombées économiques de la forêt charlevoisienne démontrent l'apport socio-économique important relié à cette ressource naturelle (Günther et al, 2003). Toutefois, le milieu forestier est aux prises avec une problématique majeure : un réseau routier en piètre état (Maurice, 2003).

Cette problématique est au cœur des préoccupations de l'ensemble des intervenants du milieu forestier de Charlevoix. En effet, elle a des répercussions sur l'ensemble des activités pratiquées en forêt, en passant par l'exploitation de la matière ligneuse, de la faune, la mise en place d'opportunités d'interventions, etc.

Recommandation

Injecter annuellement des sommes pour la réfection du réseau routier en milieu forestier.

4. Synthèse des problématiques et recommandations

Tableau 1. Synthèse et recommandations pour le thème 1

Theme 1. Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier	
Problématiques	Recommandations
Justifications à l'exécution de traitements sylvicoles	Introduire un mécanisme de suivi, sous forme d'une analyse multicritère, afin d'évaluer les retombées des investissements en forêt.
Incertitude du niveau d'intervention	Établir des contrats à long terme. Expérimenter des projets pilote de sylviculture intensive afin de compenser les baisses appréhendées de volumes attribués. Stabiliser le niveau d'intervention en aménagement dans le temps sans égard au niveau de récolte. Bonifier les budgets destinés à l'aménagement.
Manque de diversification des travaux	Diversifier les traitements admissibles, tel que l'élagage ou la taille de formation, au crédit sylvicole.
Mécanisme d'établissement de la valeur des travaux admissibles au crédit sylvicole déficient et conditions de travail difficiles	Établir les taux selon les conditions de terrain et s'appuyant sur des données issues de recherches. Ajuster les taux pour pallier à l'éloignement des sites.

Tableau 2. Synthèse et recommandations pour le thème 2

Thème 2. Développement durable et gestion intégrée des ressources	
Problématiques	Recommandations
État dégradé de la forêt du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune	Aider à la mise en place d'un projet pilote sur le territoire de la sapinière à bouleau jaune de Charlevoix/Bas-Saguenay. Investir des efforts en recherche et développement concernant cette problématique. Assouplir les normes du manuel d'aménagement forestier pour une gestion par objectifs.
Précarité économique et manque de rentabilité des aménagements à court terme	Reconnaître à la région de Charlevoix le statut de « Région-ressource ». Maintenir le PMVRMF. Bonifier le Programme d'aménagement de la forêt privée.
Harmonisation des activités forestières, fauniques et récréatives	Affecter les ressources financières permettant aux organismes concernés d'assurer la concertation des intervenants du milieu forestier.
Voirie forestière	Injecter annuellement des sommes permettant la réfection du réseau routier en milieu forestier.

5. Conclusion

Nous croyons très fermement que l'aménagement forestier se doit d'être dans les priorités du gouvernement du Québec et que ce dernier doit y voir l'avenir de nos régions. Dans Charlevoix, par le passé et encore aujourd'hui, l'économie dépend en grande partie du secteur forestier, celui-ci a évolué et maintenant les emplois générés sont répartis entre plusieurs secteurs, soit l'aménagement, la récolte, le transport, la première transformation, la faune, la récréation et la conservation. Tous ces secteurs valorisent la forêt et ses composantes et il est évident que nous ne pouvons nous permettre la moindre diminution de crédits alloués sur terres publiques et privées, ce serait catastrophique pour notre région. En effet, nous assisterions alors à une augmentation du taux de chômage, à l'affaiblissement de notre population et à une dégradation de notre patrimoine forestier. Nous sommes déjà une des MRC les plus pauvres au Québec et une de celles où l'exode des jeunes se fait le plus sentir. De plus, nous reconnaitre en tant que « Région

ressource » serait un grand pas dans la bonne direction. En terminant, le gouvernement a une chance en or de démontrer qu’il est un gouvernement des régions, et ce en établissant une politique de développement passant par la valorisation de la forêt et des intervenants y oeuvrant. Nous sommes fiers de notre région, nous voulons continuer à y vivre, à la développer et à améliorer notre patrimoine forestier, le tout dans une vision de développement durable, **notre survie en dépend.**

6. Liste des participants au mémoire

- ❖ Association des gestionnaires de territoires fauniques (A.G.T.F.) de Charlevoix/Bas-Saguenay
- ❖ CLD de la MRC de Charlevoix-Est
- ❖ CLD de la MRC de Charlevoix
- ❖ Coopérative forestière de Charlevoix
- ❖ Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix
- ❖ Service en technologies forestières de Charlevoix
- ❖ Travaux sylvicoles Expert 2000 inc.

7. Bibliographie

BOUTHILLIER, Luc, SAVOIE, Robert, STANEK, Oleg (2001). L'impact des investissements publics en forêt privée. La forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Rimouski (Québec), 24 p.

DOUCET, René (2004). Impact de l'epc sur les peuplements de sapin baumier. Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec. Québec (Qc), 28 p.

DUBÉ, Marc, GAGNON, Bernard (2004). Perte d'emplois reliés à la forêt; éviter la catastrophe, mission possible. Réseau des scieries indépendantes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Jonquière, Québec. Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, 21 p.

GAGNON, Réjean, PARENT, Sylvain, WALSH, Denis (2004). L'enfeuillement des parterres de coupe au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Cas de la sapinière boréale). Université du Québec à Chicoutimi. Chicoutimi (Québec). Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, 21 p.

GÜNTHER, Lucie, NÉRON, Guy (2003). Les retombées économiques de la forêt Charlevoisienne. Conférence dans le cadre du Colloque forestier de Charlevoix 2003. CLD de la MRC de Charlevoix-Est. Clermont (Québec), 11 p.

LAPOINTE, Marc-André, (2004). L'impact des travaux sylvicoles sur les communautés. Université de Sherbrooke. Sherbrooke (Québec). Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, 31 p.

Le collectif des partenaires du partenariat territorial pour Charlevoix/Bas-Saguenay, (2002). Le partenariat territorial : une réalité à consolider. Mémoire soumis dans le cadre du Congrès forestier mondial de 2003 à Québec. Charlevoix/Bas-Saguenay, (Qc). 7 p.

MAURICE, Sonia. 2003. Priorisation de la voirie forestière sur le territoire de Charlevoix et du Bas-Saguenay. Document présenté au MRN. Saint-Siméon

MEEK, Philippe (2004). Les avantages de l'éclaircie précommerciale sur les activités de récolte. FERIC. Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec. Québec (Qc). 60 p.

ZHANG, Tony (2004). Impact de la gestion de la densité du peuplement sur la croissance, la qualité des produits et la rentabilité chez les essences E-P-S. Forintek Canada Corp. Présentation dans le cadre du congrès 2004 de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec. Québec (Qc)., 61 p.